

Le but des cercles est de surveiller, chacun en sa localité, toute famille ou individu qui songent à laisser la paroisse et d'essayer d'en faire des colons qu'il dirigera sur l'une des colonies choisies par les Cercles.

Il faut s'efforcer de ne laisser sortir personne de la province de Québec d'abord, ou au moins de la terre canadienne.

Autant que possible, chaque cercle doit s'occuper d'une colonie, à son choix, y envoyer autant de colons que possible, et trouver les moyens de les aider pendant quatre à cinq ans.

Il est à désirer qu'un grand nombre de Cercles soient fondés, afin de recueillir le plus de colons possible, de les diriger sur les colonies de leur choix et de fournir le plus d'assistance possible.

Une paroisse ou une municipalité qui désire fonder un Cercle de colonisation, n'a qu'à s'adresser au président, ou au Secrétaire du Cercle de N.-D.-du-Chemin, ou à M. l'abbé Augers, et sans délai quelqu'un se rendra sur les lieux pour donner son concours à la fondation demandée.

Tout Cercle local, avec le concours toujours exprimé du Cercle de N.-D.-du-Chemin s'occupera de démêler et de régler toutes les difficultés de colons qui lui seront soumises et veillera avec grand soin, à faire reconnaître et respecter tous les droits du colon. Il devra particulièrement voir à ce que des maisons